

RAPPORT N° 02/8-03
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET ANNEXE EAU
DECISION MODIFICATIVE 1/ 2002

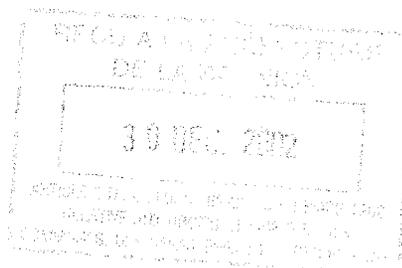
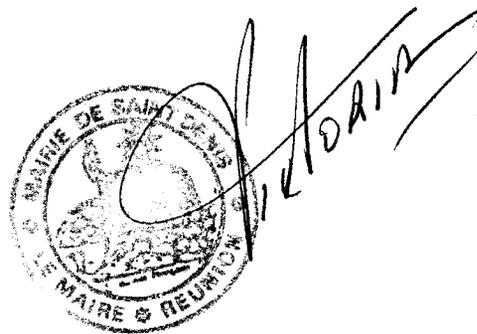
La Décision Modificative au Budget Annexe Eau 2002 s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes :

- à 90 400 € en Section d'Investissement,
- et à 2 375 400 € en Section d'Exploitation.

Les inscriptions budgétaires sont relatives à la régularisation des reports 2001 non repris pour partie au Budget Supplémentaire ainsi qu'à la régularisation d'écritures d'affectation du résultat, conformément à la Délibération du 4 octobre 2002.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/8-03
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 18 décembre 2002

OBJET

BUDGET ANNEXE EAU
DECISION MODIFICATIVE 1/ 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du 22 juin 2001 relative au Compte Administratif de l'Eau ;

Vu la Délibération n° 02/6-04 du 4 octobre 2002 relative à l'affectation du résultat de l'Eau ;

Vu la Délibération n° 02/6-05 du 4 octobre 2002 relative au Budget Supplémentaire de l'Eau ;

Sur le RAPPORT N° 02/8-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

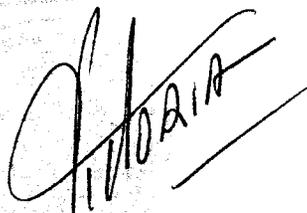
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte la Décision Modificative au Budget Annexe Eau 2002 qui s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes à 90 400 € en Section d'Investissement et à 2 375 400 € en Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

RECU A LA MAIRIE DE SAINT-DENIS
30 DEC. 2002


DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2002

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Investissement

ART.	LIBELLES	P.M. Budget précédent	DEPENSES	RECETTES
005	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement (Mouv. Ordre)	2 860 574,40		2 374 298,00
106	Réserves (affectation de résultat = 52 000)	2 400 000,00		-2 348 000,00
1648	Emprunts et dettes assimilés (autres organismes)	90 962,00	1 000,00	
1648	Emprunts . Report 2001 / 2002 (C.A 2001) . Emprunts à couper sur 2002	381 122,54		160 000,00
1688	Intérêts courus non échus	2 220,00	400,00	
1318	Autres subvention d'équipement	755 171,23		-95 898,00
2313	Travaux d'A.E.P. Extensions divers réseaux	2 383 691,00	89 000,00	
TOTAL.....			90 400,00	90 400,00

P.M. Budget précédent = budgets primitif + supplémentaire

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2002

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Exploitation

CHAP.	LIBELLES	P.M. Budget précédent	DEPENSES	RECETTES
002	Excédents antérieurs reportés (affectation de résultat = 2 530 559,99)	155 559,99		2 375 000,00
006	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	2 860 574,40	2 374 298,00	
658	Charges diverses de gestion courante (report)	53 766,00	1 102,00	
66111	Intérêts courus non échus	2 220,00		400,00
TOTAL.....			2 375 400,00	2 375 400,00

P.M. Budget précédent = budgets primitif + supplémentaire